

RÉUNION DU 30 MAI 2018

Convocation : 23 mai 2018

Affichage : 3 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-trois mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

Absents excusés : AUBRY Gérard (pouvoir donné à Marcel NÉE).

Secrétaire de séance : LEPLEY Laurence

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 18 avril 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- LETERRIER Anthony – 9, Les Brûlins : Construction d'un abri de jardin.
- Camping Le Village Vert – 30 Les Pins : Construction d'une Habitation Légère de Loisirs.

VOIRIE – AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION, TRANCHES 3 & 4 : CHOIX DU CABINET DE GÉOMÈTRE

Dans le cadre de la suite des travaux d'aménagement de la traversée du bourg (tranches 3, 4 et 5), une étude doit être menée par les services du Département. La tranche 5 étant du ressort du Conseil Départemental, les frais de géomètres seront à leur charge. En revanche, les tranches 3 et 4 étant en agglomération, ils sont à la charge de la commune.

L'assemblée décide de retenir la proposition du Cabinet DROUET, pour un montant de 1300 € HT.

VOIRIE – TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux en cours entre « Le Flaquet » et le « Beau-Parlé » à Brix ont pris du retard. L'arrêté a dû être prolongé jusqu'au 6 juin. Des soucis concernant les déviations ont été signalés en mairie, ces informations leur ont été remontées.

Marcel NÉE indique qu'il faudra être vigilant sur l'état de la route après les travaux, car les premières remises en état ne sont pas satisfaisantes. La route devra être rendue au plus proche de l'état dans lequel elle était avant ces travaux.

Alain ROULLAND regrette que la rue des « Chênaies » ait subi une tranchée suite à ces travaux. Il demande s'il n'aurait pas été possible d'anticiper afin d'éviter de dégrader une route nouvellement refaite. Stéphane BARBÉ répond que, malheureusement, la commune ne savait pas que cette tranchée serait creusée quand la chaussée a été refaite. C'est assez fréquent, mais on ne peut pas toujours attendre d'éventuels travaux, faute de quoi rien ne serait jamais réalisé.

D'autre part, il est rappelé à la population qu'il ne s'agit pas de l'arrivée de la fibre optique pour les particuliers, mais de la ligne « Dorsale », ce qui équivaut à une ligne haute-tension pour l'électricité, sur laquelle on ne peut pas se raccorder directement.

VOIRIE – DIVERS

- RD 122 – Longue Chasse : Lors des travaux de réfection de la « Longue Chasse », une bosse dangereuse avait été constatée au niveau de l'accès aux logements de la station marine.

Sandrine GALLE remarque que la reprise a été très bien faite et qu'on ne remarque plus la bosse.

- Épilage : L'entreprise ACTP va commencer le débroussaillage des bords de route à compter du mardi 5 juin 2018. Marcel NÉE rappelle que, comme les années précédentes, il y aura un simple passage à plat et le dégagement des virages dangereux au printemps et un passage plus complet à la fin de l'été ou au début de l'automne.

BATIMENTS – SALLE POLYVALENTE : NOMINATION DU COORDINATEUR SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ

L'entreprise ACEPP est retenue pour un montant de 2250 € HT.

BATIMENTS – SALLE POLYVALENTE : NOMINATION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE

L'assemblée décide de retenir BUREAU VERITAS pour un montant de 3760 € HT.

Le permis de construire pourra être validé et déposé par l'architecte très prochainement.

Alain ROULLAND souligne qu'il s'agit d'une perte de temps supplémentaire qui devrait décaler la mise en service du bâtiment. Stéphane BARBÉ répond qu'en effet, il s'en inquiète également.

Mais l'architecte n'est pas inquiet car il compte mener en parallèle l'instruction du permis de construire et l'appel d'offres. Le début des travaux reste prévu début octobre.

FINANCES : CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Cotentin risque de revenir sur une décision de l'ex-CCDD concernant la prise de compétence « Financement du contingent SDIS » à la fin de l'année 2016, peu avant la création de la « CAC ».

Début juillet, une réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est prévue, lors de laquelle ce sujet sera débattu et statué.

Si la commune était amenée à repayer cette contribution, il faudrait le faire pour l'année 2018, mais également de façon rétroactive sur l'année 2017. Le montant resterait néanmoins figé à 52479 €, ainsi que cela avait été décidé lors du transfert de compétences. Dans ce cas, un étalement de la dette pourrait être demandé aux services de la CAC afin de faire face à cette dépense imprévue. Une décision modificative devrait être prise afin de minorer les allocations compensatrices, car cette contribution en serait déduite.

FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2019 CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTÉRIEURE – TLPE

Les tarifs 2019 sont fixés ainsi :

- dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m² : 15,70 €
- dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m² : 31,40 €
- dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m² : 47,10 €
- dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m² : 94,20 €
- enseignes inférieures ou égales à 7 m² : exonération
- enseignes supérieures à 7 m² et inférieures ou égales à 12 m² : 15,70 €
- enseignes supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m² : 31,40 €
- enseignes supérieures à 50 m² : 62,80 €

Il est rappelé que la TLPE est recouvrée annuellement par la ville et qu'elle est payable sur déclaration préalable des assujettis.

SCOLAIRE : RENTRÉE 2018-2019

Philippe ROINÉ indique que l'ouverture de la huitième classe a été confirmée par les services de l'Éducation Nationale, avec un effectif prévu de 185 élèves. Les locaux modulaires étant toujours en place, ils seront utilisés cette année dans l'attente de la mise en service de la future salle.

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire se tiendra le 25 juin.

Philippe ROINÉ informe le conseil municipal qu'un contrôle sanitaire a été mené à la cantine et que le niveau d'hygiène y a été jugé très satisfaisant. Il profite de cette occasion pour remercier le personnel de cantine pour leur travail.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

A compter du 1^{er} août, la collaboration avec les « Francas » cesse et la gestion du centre de loisirs devient communale. Ce changement donne l'occasion de remettre à plat les conventions intercommunales ainsi que les participations des communes signataires, et de fixer de nouveaux tarifs pour les personnes fréquentant ce service.

Cette nouvelle organisation donne la possibilité à la « Tollevastaise » de modifier sa façon de participer. Elle se fera désormais directement entre l'association et le bénéficiaire le jour du forum des associations, sur présentation de l'état fourni par la directrice du centre de loisirs. Cela permettra notamment aux bénéficiaires de se rendre mieux compte de l'aide apportée par le comité d'animation de la « Tollevastaise ». A noter que cette participation continuera à ne pas s'appliquer au centre du mercredi.

Si le coût de la journée de centre de loisirs est plus élevé, il restera identique voire inférieur une fois la participation de la « Tollevastaise » reversée, alors qu'elle était jusqu'ici déduite du prix payé par les parents. Betty KRYSTEK regrette que les familles doivent avancer cet argent et trouve l'ancien mode de fonctionnement plus juste pour les familles. Philippe ROINÉ explique que cette nouvelle façon de procéder a pour avantage d'être plus transparent auprès des parents, et de se prémunir d'un éventuel désengagement de la « Tollevastaise ».

Par ailleurs, le mode de financement par les communes signataires de la convention évolue également, car les élus estiment qu'il est anormal que la commune de Tollevast participe pour les enfants des autres communes. C'est pourquoi il est proposé que le coût de la journée / enfant soit réparti entre les parents et leur commune de résidence. Si une commune venait à ne pas accepter la convention, les enfants seront toujours acceptés, mais les parents devront prendre à leur charge la participation familiale et la participation communale. Le coût de la journée / enfant pour les communes signataires est de 11 €, et de 6 € pour la demi-journée / enfant.

La grille tarifaire suivante est proposée à l'assemblée :

	<u>Journée repas vacances</u>	<u>Journée repas mercredis</u>	<u>1/2 journée avec repas mercredis et vacances</u>	<u>1/2 journée sans repas mercredis et vacances</u>
<u>Tollevastais</u>	12 €	12 €	8 €	5 €
<u>Commune signataire</u>	14 € + 11 € commune	14 € + 11 € commune	9 € + 6 € commune	6 € + 6 € commune
<u>Commune non- signataire</u>	25 €	25 €	15 €	12 €

L'assemblée, par 13 voix pour et 2 abstentions (Betty KRYSTEK, qui regrette l'augmentation de l'avance par les familles, et Alain ROULLAND, qui souhaiterait un engagement écrit de la « Tollevastaise » quant à sa participation annuelle), valide cette grille tarifaire.

Le règlement, qui doit être validé avant l'ouverture du Centre de Loisirs au mois d'août, sera discuté et voté lors du prochain conseil municipal.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX DE CANTINE ET DE GARDERIE

En raison de l'augmentation du coût de la vie, du nombre d'enfants et du nombre d'agents pour les encadrer, l'assemblée fixe les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018 – 2019 :

Cantine :

- 14,50 euros la semaine
- 4,00 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 5,50 euros le repas adulte

Pour la garderie, il est proposé de maintenir les tarifs actuels :

Garderie :

- 0,90 euro la demi-heure
- 0,50 euro le goûter

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

Un poste de 16h est créé pour la période du 1^{er} juin au 20 juillet 2018 afin de remplacer numériquement l'agent partant à la retraite, et en attendant les nouveaux emplois du temps pour la rentrée scolaire prochaine, qui verra la fin de la semaine à 4,5 jours et des TAP.

Etant donné qu'il n'y aura plus de TAP et qu'il n'y aura plus d'école le mercredi, les agents auront des heures à réaliser. Le ménage des locaux modulaires actuellement réalisé par un prestataire extérieur sera à nouveau réalisé par le personnel communal. Il y aura ainsi une économie sur les heures complémentaires des agents, sur les factures de ménage des locaux et sur les intervenants extérieurs dans le cadre des TAP.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à compter de la rentrée, un stagiaire intégrera l'équipe de restauration scolaire pour une année. Il précise qu'il n'est pas comptabilisé dans le volume d'heures à prévoir dans la mesure où il sera là pour apprendre le métier. Il est évident que l'aide qu'il apportera sera un plus pour le personnel, ce qui permettra de générer moins d'heures complémentaires.

Afin de remplacer le départ à la retraite, il convient de recruter un agent, et par conséquent, de créer un poste.

PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} août 2018 un poste d'adjoint technique à 13h par semaine au service « Entretien / Vie scolaire ». L'agent est déjà connu, il n'y aura pas de recherche de personnel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Maison d'Assistantes Maternelles : L'assemblée est informée que le second projet de création d'une maison d'assistantes maternelles sur la ZA des Chèvres a également été abandonné.
- Communauté d'Agglomération du Cotentin : Lors de la dernière réunion communautaire, il a été décidé que la compétence « Petite Enfance » retourne aux communes. L'ex-CCDD est particulièrement concernée car une crèche existe à Martinvast. La gestion se ferait dans le cadre d'un service commun.
- Maison du Sonneur : Loïc RENAN demande s'il est prévu un portail au niveau de l'entrée de la Maison du Sonneur. Stéphane BARBÉ répond qu'il en avait été question mais que, finalement, il n'y en aura pas, car cela rétrécirait plus encore le passage, qui n'était déjà pas très large. En revanche, le barbelé sera remplacé par du grillage vert.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 4 juillet 2018 à 20h30

Fin de la séance : 23h00